

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 juillet 2012

L'an deux mille douze, le trois juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué le 27 juin 2012, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Maire.

Présents : MM. GAILLARD JP, GUILLET G, MORIN F, Mme TRUEL N Adjointes, M. RASSAT F, conseiller délégué, MM CARRE D, DEBROISE JN, Mme DELEPINE N, HENRY JC, MARIEAU G,

Absents : MM DUPEUX, MARSOLLET B, GUILLOT S, MOREL à L'HUISSIER JF, JUIN

Monsieur BITEAU J .a donné pouvoir à Monsieur GUILLET
Monsieur GAURIAUD A a donné pouvoir à Monsieur GAILLARD
Monsieur FRADIN T a donné pouvoir à Monsieur MORIN

Monsieur DEBROISE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de Membres en exercice	:	18
Nombre de Membres présents	:	10
Nombre de suffrages exprimés	:	13

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part au Conseil d'informations concernant :

l'école maternelle, pour laquelle la réouverture de la 3^{ème} classe, fermée en 2011, nécessite d'obtenir un effectif minimum de 63 élèves à la prochaine rentrée scolaire. Aujourd'hui, 66 pré inscriptions sont comptabilisées mais rien n'est encore garanti pour le mois de septembre, d'éventuels départs n'étant pas à exclure ni des défections imprévisibles durant l'été.

- le Plan de Prévention des Risques Naturels submersion marine, dont l'étude lancée par les services de l'Etat, est destinée à identifier pour chaque commune, les zones à risque de submersion qui devront être classées inconstructibles dans les P.L.U. Les hypothèses en cours portent sur les zones concernées par la tempête XYNTHIA ainsi qu'un zonage incluant XYNTHIA + 20 cm et également l'hypothèse XYNTHIA + 60 cm.

INFORMATION SUR LA MAJORATION DES 30 % DES DROITS A CONSTRUIRE :

A la séance du 29 mai, le Conseil Municipal a débattu sur la loi relative à la majoration de 30 % des droits à construire.

Conformément à la loi, une concertation publique doit à présent être mise en œuvre sous forme d'une note d'information à partir de laquelle seront recueillies les observations des administrés.

Le Conseil est donc amené à délibérer sur les modalités de concertation du public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

1 - le lieu et la manière selon laquelle le public peut prendre connaissance de la note d'information : en mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public à compter du lundi 17 septembre 2012

- 2 - les modalités selon lesquelles les observations du public sont recueillies et conservées. : un registre côté et paraphé par le Maire sera mis à la disposition du public

Les observations et la synthèse seront ensuite présentées au Conseil de novembre qui prendra sa décision définitive sur la mise en place ou non de la majoration des droits à construire.

INTEGRATION DE PARCELLES A CLASSER DANS LE DOMAINE PUBLIC

Le travail de régularisation des parcelles à intégrer dans le domaine public de la commune a été réalisé. Afin de pouvoir les intégrer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le classement des parcelles incluses dans le tableau ci-joint dans le domaine public de la commune et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

PROJET DU CENTRE BOURG

A partir du projet d'ensemble qui a été validé au Conseil Municipal du 29 Mai (projet consultable sur le site internet www.leboisplage.com, dans le rubrique « téléchargements »), le bureau d'études et le bailleur social ont été contactés pour élaborer le cahier des charges selon les prescriptions souhaitées.

Une réunion de travail du Conseil est prévue le 13 août

Début septembre, le Conseil sera amené à délibérer sur le lancement du concours d'architecte sur les éléments qui auront été entérinés à la réunion de travail du 13 août.

TRANSFERT DES COMPETENCES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES- Modification des statuts

Transfert de compétences

Parce que :

- Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Communautaire a approuvé les termes de l'avenant n°2 à la convention de suivi et de mise en œuvre de l'écotaxe du 14 mars 2008, modifiée par avenant n°1 du 25 mars 2009,
- La Communauté la Communauté de Communes est l'échelon le plus cohérent et le plus pertinent pour la mise en place d'une politique environnementale communautaire de protection et de gestion des espaces naturels,
- La Communauté la Communauté de Communes est également l'échelon le plus cohérent et le plus pertinent pour coordonner les actions menées par ses communes membres dans le cadre de l'exercice de leurs compétences respectives,

Il est proposé de modifier comme suit les statuts étant précisé qu'il s'agit d'entendre par ;

- « suivi du trait de côte », les études préalables nécessaires à la détermination du choix des procédés utilisés,
- « aménagement », l'aménagement paysager à l'exclusion de tous travaux de voirie.

Ces statuts modifiés demeurent en annexe.

ARTICLE 5.2 : COMPETENCES OPTIONNELLES (II de l'article L. 5214-16 du CGCT et article L. 5211-17).

1^{er} groupe : Protection et mise en valeur de l'environnement

- 1) Elimination et valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés :
 - Collecte et tri sélectif,
 - Etude, création, gestion, entretien et informatisation de déchetteries
 - Création, aménagement, gestion, valorisation et entretien d'un centre de stockage de matériaux inertes ;

- 2) Etude, création, entretien et gestion :
 - d'un centre de transfert de déchets ménagers et assimilés
 - d'une plate forme de compostage

- 3) Défense contre la mer
 - Réalisation de programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI)
 - Digues et protection du trait de côte
 - Entretien et défense des côtes après remise en état des digues pérennes par le Département de la Charente Maritime;
 - Protection du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix contre l'envasement et entretien du réseau hydraulique pour l'alimentation des marais (carte en annexe);
 - Suivi du trait de côte et expérimentation de procédés techniques de protection du trait de côte

- 4) Perception de l'écotaxe versée par le Département de la Charente Maritime

- 5) Entretien et restauration des zones humides du Fier d'Ars, de la Fosse de Loix, du Défends, du Grand Prée

- 6) Suivi et mise en œuvre de la Convention RAMSAR

- 7) Soutien financier aux actions de protection, d'entretien et de gestion des espaces naturels intéressant l'ensemble du territoire de l'île de Ré

- 8) Etudes et inventaires liés à la préservation des espaces naturels

- 9) Gestion du domaine relevant du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

- 10) Aménagement et entretien des voies communales qualifiées d'intérêt communautaire.

Sont d'intérêt communautaire, les voies répondant aux trois critères cumulatifs suivants :

 - Appartenir au domaine public d'une commune membre
 - Desservir un espace naturel sensible
 - Présenter une voie prioritaire pour l'accès des secours.

- 11) Actions de sensibilisation et d'éducation de tous publics à l'environnement intéressant l'ensemble du territoire de l'île de Ré

- 12) Soutien aux actions de maîtrise de l'énergie

Construction, entretien et exploitation d'équipements de production d'électricité photovoltaïque sur les parcelles et bâtiments propriétés de la Communauté de Communes, et revente de l'électricité ainsi produite.

ARTICLE 5.3 : COMPETENCES FACULTATIVES (article L. 5211-17 du CGCT)

- 7) Coordination dans le cadre de groupement de commandes

Après en avoir délibéré à l'unanimité d é c i d e de se prononcer favorablement sur le projet de modification des statuts communautaires ci-annexé.

CARTOGRAPHIE DES CHEMINS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

La CDC a pris la compétence juridique pour l'entretien des parcelles du Conseil Général et du Conservatoire du Littoral. Des conventions ont été signées à cet effet.

En complément, la CDC prévoit d'intervenir également sur les chemins d'intérêt communautaire pour en assurer l'entretien (élagage et ramassage des déchets sauvages)

Cette compétence doit être validée avant sa mise en œuvre, au vu de la carte préparée à cet effet et débattue par le Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

DON D' ALISSIA DE LUCY

Après débat en commission et appréciation sur place du lieu d'implantation possible, l'emplacement le plus approprié s'avère se situer Plaine de Jeux des Gollandières, entre l'aire de jeux des enfants et la place forme de jeux collectifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et remercie l'artiste pour son don.

Monsieur MARIEAU précise qu'il serait souhaitable de mettre en place une signalétique spécifique

Monsieur le Maire considère qu'effectivement, le nécessaire doit être fait en ce sens pour la meilleure information de tous.

OUVERTURE D'UN POSTE SAISONNIER POUR LA REDACTION D'ACTES ADMINISTRATIFS

Comme chaque année, le Maire propose de recruter pour une durée de 5 mois, une personne qualifiée pour la rédaction d'actes administratifs (principalement sessions de voirie). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la création d'un poste saisonnier d'une durée de 5 mois : du 1^{er} décembre 2012 au 30 avril 2013 à l'indice brut 780 majoré 642.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELON ASIATIQUE

La préfecture prévoit de reconduire les mesures pour endiguer la progression de l'espèce. La destruction des nids constitue un moyen d'action privilégié. Ainsi, le Département reconduit le dispositif d'aide financière à destination des communes.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la délibération suivante :

La délibération du 6 septembre 2011 est reconduite pour la période du 1^{er} juin 2012 au 30 novembre 2012. Le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subventions.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le traitement des chenilles processionnaires est reconduit pour cette année en septembre.

Monsieur CARRE demande qu'une annonce soit faite dans le Phare de Ré et le site afin que les personnes souhaitant solliciter le traitement des chenilles processionnaires se fassent connaître en mairie dès que possible.

Monsieur le Maire précise que des demandes sont déjà parvenues en Mairie et qu'une personne doit être présente le jour du traitement et qu'ainsi les résidents devront prévoir la présence de quelqu'un dans leur propriété le jour de l'intervention.

BAPTEME DE RUE

A la demande des riverains, le baptême d'une impasse privée donnant sur la rue de la Loubrie est sollicité pour faciliter la distribution du courrier.

Le conseil n'estime pas opportun de donner suite à cette demande qui concerne en fait un espace privé ne desservant que 3 propriétés. Messieurs MARIEAU et RASSAT proposent que soit mise en place la numérotation métrique en partant de la rue de la Loubrie, ce qui serait le plus logique.. La proposition sera faite aux riverains en ce sens.

CONVENTION AVEC LE SDEER

Le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de valider une convention pour la réalisation de travaux d'éclairage public (mise en place de 2 lanternes sur façade et 2 candélabres doubles) d'un montant de 8 459,90 € dont 50 % sera à prendre en charge par la commune qui remboursera 845.99 € par an du 1^{er} septembre 2012 au 1^{er} septembre 2016. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

De plus, est sollicitée du Conseil l'autorisation de signer la convention pour la pose d'une lanterne sur la façade d'un particulier rue du Prizet. Les travaux s'élèvent à 516.12 € (part communale) Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer la convention à intervenir.

Nota : Par ailleurs, en accord et à la demande d'ERDF, la commune signera conjointement avec la société, la lettre de prescription d'élagage qui sera adressée aux propriétaires de parcelles concernées par l'implantation d'une ligne aérienne d'approvisionnement d'électricité située sur leur propriété.

QUESTIONS DIVERSES.

NAVETTES GRATUITES ESTIVALES

- navettes mises à la disposition par la CDC du 15 Juin au 15 septembre (2 le matin pour relier les campings et le parking de bidon V au marché ; 1 autre navette pour relier chaque jour (matin et après-midi) St Martin à la plage de Gros Jonc, aller et retour).

Un guide des horaires « RESPIRÉ » est à la disposition des usagers en mairie et à l'office du Tourisme

LABEL « PAYS D'ART ET D'HISTOIRE »

Suite à l'avis favorable donné pour le processus de labellisation, invitation de la communauté de commune pour la remise du coffret « ile de ré, candidate au Label Pays d'art et d'histoire » le jeudi 5 juillet 2012 à 18h15 au siège de la Communauté de Communes

CERTIFICATION DES PLAGES

Conformément aux directives européennes, le processus de certification des plages au regard de la qualité des eaux de baignade est en cours pour les années 2012, 2013 et 2014.

Le diagnostic réalisé sur le profil et la vulnérabilité des eaux de baignade de chaque commune étant établi, l'ARS (Agence Régionale de Santé) a validé pour la commune du Bois Plage, les dispositions prises par rapport aux recommandations issues de l'étude :

1 – relevé bimensuel de la qualité des eaux de baignade par l'Agence comme les années précédentes, complété par un relevé hebdomadaire effectué par la SAUR avec indication des résultats en urgence (4 H 00) si ceux-ci s'avèrent non conformes aux seuils

2 – mise en place d'un protocole de gestion active qui sera appliqué en cas de nécessité (astreintes prévues 24 H /24 h)

3 – information du public, par affichage aux pas d'accès aux plages

Monsieur MARIEAU demande s'il ne serait pas préférable que le suivi des eaux de baignade soit géré au niveau intercommunal, d'autant plus que les plages du Bois sont fréquentées par l'ensemble des touristes, toutes communes confondues.

Monsieur le Maire précise que la question sera à nouveau évoquée en Conseil Communautaire ainsi que la prise en charge conjointe de la sécurité des zones de baignade et surveillance des plages.

- RAPPORT ANNUEL DU SIEAP D'ARS EN RE

Le rapport 2011 fait apparaître :

Répartition des abonnés par commune

ARS-EN-RE	1 584
LA COUARDE-SUR-MER	2 089
LE BOIS-PLAGE-EN-RE	2 688
LES PORTES-EN-RE	1 899
LOIX	1 101
SAINT-CLEMENT-DES-BALEINES	1 296

Total des ressources [m³]	2010	2011	Variation
Ressources propres			
Importations	1 477 845	1 545 078	+4,55 %
Total général	1 477 845	1 545 078	+4,55 %
Abonnements	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	10 603	10 657	+0,51 %
Nombre d'abonnements non domestiques			
Nombre total d'abonnements	10 603	10 657	+0,51 %

Volumes mis en distribution et vendus

Volumes [m³]	2010	2011	Variation
Volume produit	0	0	
Volume importé	1 477 845	1 545 078	+4,55 %
Volume exporté	- 0	- 0	
Volume mis en distribution	1 477 845	1 545 078	+4,55 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 335 753	1 315 063	-1,55 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques			
Volume total vendu aux abonnés	1 335 753	1 315 063	-1,55 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 123 m³ par an. Elle était de 126 m³ en 2010.

Période de relève : La date moyenne de fin de campagne de relevé des compteurs est le 21/09/2011.

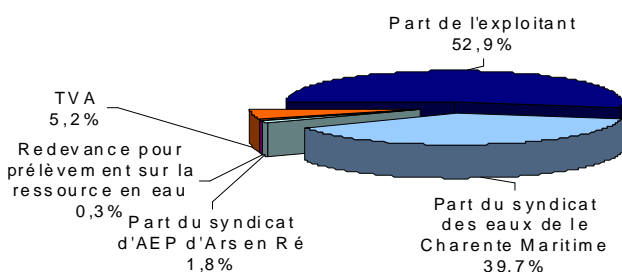
Composantes de la facture d'un usager de 120 m³	1 ^{er} jan 2011	1 ^{er} jan 2012	Variation
Part de l'exploitant	127,69	131,64	+3,09 %
Part du syndicat des eaux de la Charente Maritime	98,87	98,87	0,00
Part du syndicat d'AEP d' Ars en Ré	4,60	4,60	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	0,73	0,73	0,00 %
TVA	12,76	12,97	+1,65 %
Total [€ TTC]	244,65	248,81	+1,70 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,71 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,07 €/m³

Répartition au 1er janvier 2012



FETE DU PATRIMOINE :

Monsieur MORIN indique que l es 15 et 16 septembre, la commune et l'Office de tourisme mettront en place les animations et manifestations suivantes :

Office :

- visite commentée de l'ensemble du village le samedi et dimanche à 10 h et 14 h 30
- visite commentée de « la Croix Blanche » demeure réthaise du 18^{ème} siècle : le samedi et dimanche de 10 H 30 à 17 H 30 – départ des visite chaque heure

Commune :

- histoires d'histoire du Bois Plage : projection d'un extrait de la conférence de Mr Raymond DUPEUX, ancien maire...
- extrait de vidéo réalisée par Mr Gérard DUPEUX lors de la construction de sa maison sur l'architecture de départs de souterrains – données historiques.

CALENDRIER

- inauguration « label handicap » Office du Tourisme le 10 Juillet à 17 H 30
- départ à la retraite d'un agent : le 12 juillet à 11 H 30 salle du Conseil
- ouverture de la bibliothèque de plage le 13 Juillet
- invitation à la cérémonie du 14 juillet au Clos Marin à 10 H 00
- réunion conjointe PLU/AVAP le 18 Juillet à 9 H 15
- conseil Communautaire le 19 juillet à 14 H 30
- réunion de travail du conseil : le 13 août 2012 à 14 h 30
- prochain conseil Municipal le 4 septembre 2012 à 18 h 30

La séance est levée à 20 H 30

Le Maire,

Jean-Pierre GAILLARD